



**CHARTRE PARTENARIALE  
POUR LA RELANCE DE L'ECONOMIE GIRONDINE  
DANS LES SECTEURS DU BATIMENT ET DES  
TRAVAUX PUBLICS**

**Le Département est présent**



## **ENTRE**

Le Conseil départemental de la Gironde, représenté par son président Jean-Luc GLEYZE ci-après désigné : « Département »

## **ET**

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Gironde, représentée par sa présidente Astrid CHAMBARAUD

La Fédération Française du Bâtiment de Gironde, représentée par son président Thierry LEBLANC

La Fédération Régionale des Travaux Publics Nouvelle-Aquitaine, représentée par son président Christian SURGET

ci-après désignés : « Organismes représentant les entreprises »

Collectivement désignées : « les parties »

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **La présente charte présente les caractéristiques suivantes :**

- Elle donne les orientations du Département sur son engagement auprès des entreprises girondines pour la relance de l'économie dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics dans le contexte de crise sanitaire de la COVID 19 notamment les entreprises de l'artisanat.
- Elle détermine le cadre des relations contractuelles et partenariales liées à la crise sanitaire de la COVID19 pour les chantiers dont le département est maître d'ouvrage
- Elle confirme la contribution du secteur du bâtiment et des travaux publics y compris les entreprises de l'artisanat à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- Elle affirme la poursuite des engagements en matière environnementale des secteurs du bâtiment et des travaux publics y compris les entreprises de l'artisanat

### **Toutefois, la présente charte :**

- exprime la volonté des parties à agir pour la relance de l'économie tout en renforçant la résilience du département de la Gironde face aux enjeux sociaux et environnementaux, mais n'a pas de caractère contractuel imposant la stricte application de ces mesures.
- n'a pas vocation à se substituer aux documents contractuels portant sur la participation du Département aux surcoûts des chantiers liés à la crise sanitaire établis au cas par cas avec chaque entreprise titulaire.

## **PREAMBULE**

Les mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid 19 tout en permettant la poursuite des activités des secteurs du bâtiment et des travaux (B.T.P), ont fortement ralenti l'activité, et dans la plupart des cas ont mis à l'arrêt des chantiers lors du premier confinement. La publication du guide de préconisation de sécurité sanitaire, de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux publics (O.P.P.B.T.P), début avril 2020, a permis une reprise des chantiers dans le respect de la protection des salariés et permet aujourd'hui la poursuite des chantiers. Outre la crise sanitaire, la période nécessaire au déroulement des élections du bloc communal a accentué le ralentissement de l'activité.

En Gironde, seule la moitié des chantiers du bâtiment et des travaux publics étaient ouverts début mai 2020 et seulement 22% connaissaient une activité normale. Fin juin 2020 si la quasi-totalité des chantiers étaient ouverts, les chantiers ayant repris une activité normale étaient seulement de 78%<sup>1</sup>. Pour les travaux publics, la baisse d'activité a été marquée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et encore plus au 2<sup>nd</sup> trimestre<sup>2</sup> 2020. Si fin 2020, l'activité dans le secteur bâtiment a globalement retrouvé un niveau normal d'activité avec des carnets de commandes fournis, l'activité dans le secteur des travaux publics reste incertaine pour 2021 du fait de la faiblesse de la commande publique.

Les chantiers en cours dont le Département est le maître d'ouvrage ont repris progressivement, mais majoritairement au cours du mois de mai 2020. Ainsi que ce soit pour les collèges notamment ou pour les infrastructures, les entreprises du secteur du bâtiment et des Travaux Publics ont su se mobiliser pour rattraper le retard.

Les politiques du Département ont pour objectif de contribuer à l'équilibre social et à la cohésion territoriale, de lutter contre la précarité et limiter ses effets destructeurs, de développer des équipements au meilleurs rapport qualité/prix et de contribuer à un développement maîtrisé respectueux de l'environnement.

Le Département, compte tenu du poids des secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics dans l'économie girondine et son importance pour l'activité des territoires, affirme son soutien aux entreprises girondines en maintenant son plan d'investissement notamment le plan collège ambition 2024. Ce dernier constitue de par son montant de 640 millions d'euros, montant inédit sur le territoire national, une preuve de l'engagement soutenu en faveur du secteur local du BTP et un levier majeur de sa reprise. Le plan d'investissement du Département est maintenu dans un contexte de contrainte budgétaire forte marqué par une baisse de ses recettes et une hausse des dépenses sociales et d'équipements liées à la COVID 19.

---

<sup>1</sup> Source : Enquête flash Suivi de la reprise des chantiers Bâtiment et des travaux publics suite à la crise sanitaire Covid, réseau des CERC, juin 2020

<sup>2</sup> Source : notes conjoncture BTP, Banque de France, juin 2020 et novembre 2020

Les Organismes représentant les entreprises renouvellent leur volonté de contribuer et de développer l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et affirment leur engagement environnemental.

Ces engagements respectifs des parties contribuent à la résilience territoriale qui vise à s'adapter collectivement aux changements radicaux, environnementaux et sociétaux, qui s'annoncent. Elle repose sur plus de solidarité entre nous, plus de sobriété dans nos habitudes de consommation et un rapport plus humble à la nature.

**LES PARTIES CONVIENNENT, APRES CONCERTATION ET CONTRIBUTIONS DE CHACUN, DES ENGAGEMENTS SUIVANTS :**

**ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**

**1 - Soutenir et donner de la visibilité sur l'activité à venir**

Le Département affirme son soutien aux entreprises girondines par le maintien de son plan d'investissement et de dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments et des infrastructures dans un contexte de contrainte budgétaire forte :

- Maintien du plan collège ambition 2024 d'un montant de 640 millions d'euros, montant inédit sur le territoire national,
- Maintien du niveau d'investissement des infrastructures notamment routières,
- Maintien des investissements des bâtiments hors collèges,
- Maintien des opérations de maintenance des bâtiments.
- Maintien du soutien aux projets de construction dans les territoires

Le Département donne de la visibilité aux secteurs du Bâtiment et des Travaux publics en publiant chaque années ses intentions d'achat. Cette liste détaillée est disponible sur les supports de communication du département <sup>3</sup> et est diffusée auprès des organisations représentant les entreprises ainsi que les chambres consulaires.

L'ensemble de ces projets de marchés représente un montant de plus de 172 M€ hors accord-cadre à bons de commande.

Le Département assure une communication ciblée sur certaines opérations sur les territoires au plus près des entreprises notamment sur les projets de restructuration de la demi-pension de Lacanau et du collège de Lussac, et la construction du pôle de solidarité territorial de Langon.

Le Département intègre dans ses nouveaux marchés une clause permettant de prendre en compte les effets des crises sanitaires.

Pour améliorer la performance des chantiers, le département souhaite expérimenter la méthode d'organisation du travail instaurant une démarche d'amélioration continue dite de « lean management » avec le concours de la Fédération Française du Bâtiment de Gironde, de la FRTP et en liaison avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des travaux Publics.

**2 – Soutenir l'emploi et s'engager dans une démarche d'amélioration continue**

Le Département dans sa mission d'insertion développe l'offre d'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, elle accompagne les donneurs d'ordre publics et privés et les opérateurs économiques dans la mise en œuvre des clauses d'insertion. En 2020 l'accompagnement a permis la réalisation de

---

<sup>3</sup> Publication intentions d'achat 2020-2021 : <https://www.gironde.fr/marches-publics>, rubrique : intentions d'achat ; Publication des marchés du Département : <http://marches-publics.gironde.fr/>

251 517 heures de travail réalisées via la clause sociale. Pour ses propres marchés, le Département a permis, au côté des entreprises, à la réalisation de 106 075 heures d'insertion.

Le Département s'engage à expérimenter l'introduction d'un critère de sélection des offres relatif à l'apprentissage permettant ainsi de prendre en compte l'effort de formation des entreprises soumissionnant aux marchés publics du Département.

Le Département s'engage auprès des organismes représentant les fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue en matière de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de prévention des discriminations.

Le Département souhaite initier au premier semestre 2021 un état des lieux à l'échelle de son territoire afin de formuler pour le second semestre 2021 de nouvelles propositions permettant de favoriser la lutte contre les discriminations dans une démarche concertée avec le secteur du BTP.

Ce travail, mené en collaboration avec les organismes représentant les fournisseurs, portera notamment sur les 6 critères suivants, appartenant à la liste des 25 critères légaux de discrimination<sup>4</sup> établis par la Loi :

- L'identité de genre ;
- L'âge ;
- L'état de santé ;
- Le handicap ;
- Les activités syndicales ;
- Les croyances ou appartenances ou non-appartenances vraies ou supposées, à une religion déterminée.

### **3- Faciliter l'accès à la commande publique**

Le Département réaffirme ses engagements, pris dans la charte de la commande publique au service de l'économie girondine en 2016 :

1. Faciliter l'accès de toutes les entreprises (artisans, TPE, PME, agences locales<sup>1</sup> de groupes, notamment les entreprises des secteurs du bâtiment et des travaux publics
2. Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant
3. Garantir la bonne application des règles des marchés publics,

Cette volonté de dialogue et de concertation avec les acteurs économiques locaux est portée par la Charte des relations entre le Conseil départemental, ses fournisseurs et leurs sous-traitants (juin 2019).

---

<sup>4</sup> *Pour rappel, il n'existe pas de hiérarchie entre les différents types de discrimination. La Loi énumère à ce jour 25 critères dont : L'origine, Le sexe, La situation de famille, La grossesse, L'apparence physique, La particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de l'auteur, Le patronyme, L'état de santé, La perte d'autonomie, Le handicap, Les caractéristiques génétiques, Les mœurs, L'orientation sexuelle, L'identité de genre, L'âge, Les opinions politiques, Les activités syndicales, La capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, L'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, L'appartenance vraie ou supposée à une nation, L'appartenance vraie ou supposée à une prétendue race, Les croyances ou appartenances ou non-appartenances, vraies ou supposées, à une religion déterminée, Le lieu de résidence, Les Opinions philosophiques, La domiciliation bancaire.*

#### **4 - Accompagner les entreprises titulaires de marchés**

Dans un souci de préservation du plan d'investissement et malgré un contexte de contrainte budgétaire forte, le Département prend en charge de manière partielle, partagée et proportionnée les surcoûts matériels liés au COVID-19 pris en conformité avec les préconisations du guide de l'OPPBT. Cette prise en charge porte sur les chantiers en cours tant pour la période de confinement que de reprise du chantier après analyse des pièces justificatives présentées par les titulaires de marchés.

A compter de la formalisation de l'accord des parties, le Département s'engage à régler le montant correspondant à sa part dans la prise en charge de ces surcoûts au plus tard dans les 30 jours suivants.

Depuis la fin 2020, tous les marchés publics de travaux comprennent une clause visant à prendre en compte de manière raisonnée et raisonnable le risque sanitaire.

Pour l'ensemble des paiements, le Département s'engage à maintenir un délai global de paiement de 30 jours contribuant ainsi à la trésorerie des entreprises.

Pour faciliter l'accès de la commande publique notamment les TPE/PME et l'exécution des marchés, le département s'engage à accorder des avances à hauteur de 30% pour l'ensemble des marchés. Cette avance bénéficie au titulaire du marché mais aussi au sous-traitant admis au paiement direct. L'avance sera accordée sans contrepartie.



# ENGAGEMENTS DES ORGANISMES REPRESENTANT

## LES ENTREPRISES

### **1 - Encourager l'apprentissage et l'insertion professionnelle et le recrutement des personnes éloignées de l'emploi**

Les organismes représentant les entreprises s'engagent à encourager leurs adhérents à :

- Maintenir les volumes horaires des contrats en cours et à venir
- Développer des compétences notamment par la formation
- Ouvrir à l'ensemble des métiers en promouvant l'égalité et la mixité professionnelles entre les femmes et les hommes et la prévention des discriminations.

Les organismes représentant les entreprises s'engagent à promouvoir l'apprentissage et à encourager leurs adhérents à y recourir.

### **2- Encourager une politique volontariste en matière d'égalité et de mixité professionnelles et/ou de prévention des discriminations**

Les organismes représentant les fournisseurs s'engagent :

- A participer au premier semestre 2021 aux groupes de travail mis en place à l'initiative du Département afin de prendre part à l'établissement d'un diagnostic à l'échelle du territoire girondin en matière d'égalité et de mixité professionnelle ;
- Ces groupes de travail ont vocation à identifier les bonnes pratiques des entreprises afin de les diffuser plus largement à l'ensemble des fournisseurs du Département. Ils ont pour objectif d'établir des propositions pour le second semestre 2021 visant à encourager les fournisseurs et les entreprises à adopter une politique volontariste à ce sujet.

Les organismes représentant les fournisseurs s'engagent par ailleurs :

- À sensibiliser et accompagner largement leurs adhérents sur les sujets d'égalité et de mixité professionnelles et/ou de prévention des discriminations, notamment lorsque ces derniers sont pris en compte dans les marchés publics lancés.

### **3 - Contribuer à répondre aux enjeux environnementaux du Département et des territoires**

Le Département œuvre pour la transition énergétique et lutte contre la précarité énergétique dans les territoires. Pour ses propres activités, il a pour objectif la neutralité carbone en 2050 et une réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

Par ailleurs, les matériaux et équipements mis en œuvre doivent permettre, y compris pour la restauration du patrimoine historique, de :

- Limiter les impacts écologiques liés à la consommation de ressources naturelles : produits à longue durée de vie, produits constitués de matériaux



renouvelables, produits constitués de matériaux recyclés, produits issus du réemploi, produits recyclables

- Diminuer les impacts environnementaux et sanitaires de la production, en tendant vers l'éradication des substances toxiques,
- Diminuer les impacts environnementaux et sanitaires de l'utilisation du produit : produits peu consommateur d'électricité et d'eau, produits avec pas ou peu d'émission de gaz dangereux pour la santé

Les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics sont des acteurs majeurs de la transition énergétique et écologique. Pour cela les organismes représentant les entreprises s'engagent à poursuivre les actions engagées pour :

- Développer les connaissances et les compétences des entreprises girondines et leurs salariés pour répondre aux besoins des territoires et du Département.
- Accompagner les entreprises dans leur réponse aux marchés du Département notamment pour l'atteinte de l'objectif E+C- en marché alloti et pour la mise en œuvre de matériaux renouvelables tels que la paille.

Les objectifs de la convention d'engagement volontaire CD33/Bordeaux Métropole/FRTP vont se poursuivre (70% des déchets inertes valorisés en travaux publics).

#### **4 – Favoriser la bonne exécution des marchés en cours et à venir**

Les organismes représentant les entreprises s'engagent à encourager leurs adhérents à :

- Maintenir une productivité opérationnelle en adaptant les moyens et les méthodes pour limiter les surcoûts et réduire les délais d'exécution des chantiers.
- Justifier les demandes de prolongation des délais d'exécution des marchés
- Justifier les montants des demandes de prise en compte des surcoûts
- Respecter les délais de paiement inter-entreprises liés aux situations de sous-traitance

# ENGAGEMENT DES PARTIES

## 1 - Mise en œuvre de la charte

Les parties s'engagent à diffuser et à promouvoir la bonne application de la présente charte auprès des agents du département et des entreprises des secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics.

Les parties s'engagent à accompagner la mise en œuvre des actions pour contribuer à la relance de l'économie girondine dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

## 2 - Suivi des engagements de la charte

Les parties s'engagent à assurer le suivi des actions et à réaliser un premier bilan à 3 mois et 6 mois. L'avancement des travaux des groupes de travail mis en place avec les organismes représentant les fournisseurs sur le sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la prévention contre les discriminations sera pris en compte au sein de cette évaluation.

En fonction du contexte, le suivi des actions liées à la présente charte pourra se poursuivre avec l'accord des parties.

Bordeaux, le 30 Mars 2021

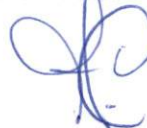
**Le Président du Conseil  
départemental de la Gironde,**



**Jean-Luc GLEYZE**

**La Présidente de la Confédération de  
l'Artisanat et des Petites Entreprises  
du Bâtiment de Gironde,**

**Astrid CHAMBARAUD**



**Le Président de la Fédération  
Française du Bâtiment de Gironde,**



**Thierry LEBLANC**

**Le Président de la Fédération  
Régionale des Travaux Publics  
Nouvelle-Aquitaine,**



**Christian SURGET**